



DELIBÉRATIONS N°194
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2022

DEL 2022.12.14/194

Thème :
PATRIMOINE

Objet :
Restauration du cadran émaillé de l'horloge de la Collégiale / Demande de financements

Convocation :
Date : 07/12/2022
Affichage : 07/12/2022

Nombre de membres du conseil municipal
En exercice : 33
Présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 31

Le **mercredi 14 décembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, Patrick MICHEL, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Hervé BOULAIS donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Christian FERRUS donnant pouvoir à André MARTIN
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU

Absents excusés :

Hervé BOULAIS, Christian FERRUS, Renaud PONS, Maud GADÉ, Maryse XAUSA-FRANÇOIS

Absents :

Sandrine CORDIER, Arnaud MURGIA

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

Rapporteur : Éric PEYTHIEU

- VU** la délibération n° DEL 2020.10.01/104 du 1 octobre 2020 décidant de la réalisation de l'opération de restauration de la tour Nord Est de la Collégiale ;
- VU** la délibération n° DEL 2022.05.25/84 du 25 mai 2022 approuvant la demande de financement de la deuxième phase de travaux de restauration de la tour Nord Est de la Collégiale ;
- CONSIDERANT** le constat par Michel TRUBERT, architecte en chef des Monuments Historiques et maître d'œuvre de l'opération, de l'état détérioré du cadran émaillé de l'horloge du XIX^e siècle présente en façade de la tour, lors de sa dépose avant les travaux de rénovation ;
- CONSIDERANT** l'estimation des travaux de restauration de ce cadran qui s'élève à 7 440 € HT ;
- CONSIDERANT** l'intérêt patrimonial de ce cadran et la volonté de la DRAC de co-financer sa restauration ;
- CONSIDERANT** le plan de financement de cette restauration qui serait le suivant :
- | | |
|---------------------|---------|
| • Etat-DRAC - 50% : | 3 720 € |
| • Ville - 50 % : | 3 720 € |
| Total : | 7 440 € |
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Culture, Patrimoine et Tourisme » réunie le 12 décembre 2022 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20221214-2022_12_194-DE
Reçu le 21/12/2022

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE DEL 2022.12.14/194

PUBLIÉE LE : **21 DEC. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

